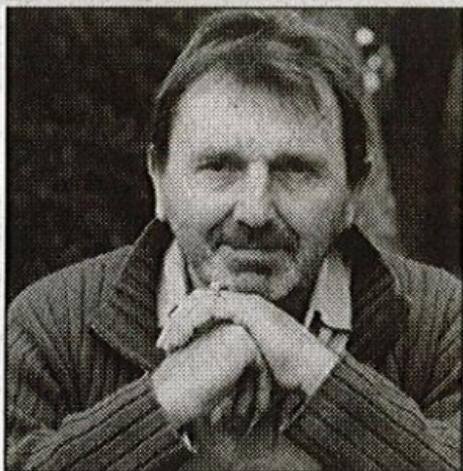


Gilbert Douet : «je n'étais pas coupable»

«Je n'étais pas coupable. La justice avait pris partie pour la gendarmerie.» Après huit années de procédure judiciaire, la Cour Européenne des Droits de l'Homme (CEDH) a reconnu l'ancien antiquaire Brivadois, Gilbert Douet, victime de traitement inhumain et dégradant. L'affaire remonte au mois d'août 2005. Une manifestation anti-OGM était organisée à Nonette (Puy-de-Dôme). Le sujet était suffisamment sensible pour que les forces de gendarmerie soient dépêchées sur place. Revenant d'un repas avec des amis, c'est en marge de cette manifestation que Gilbert Douet était interpellé par les militaires. *«Ils m'ont menotté, jeté au sol et battu à coup de matraque»*, explique-t-il. Sérieusement blessé (fracture du coude, ecchymoses...), il était placé en garde à vue. Remis en liberté, il obtenait après examen médical, une interruption temporaire de travail de trente jours. Décidé à porter plainte, Maître Anne-Laure Lebert, avocate native de Sainte-Florine, l'a



accompagné dans son combat depuis le tout début. De procès en procès, les accusés ont été relaxés à deux reprises puis, le 3 octobre, après un an et demi d'instruction, la Cour Européenne a finalement condamné l'Etat Français. *«C'est une victoire sur le système.»* Cette affaire est sur le point de s'achever. Ses frais d'avocat vont lui être remboursés intégralement, auxquels s'ajoutent 15 000 euros à titre de dommage moral. Gilbert Douet, a obtenu gain de cause. Il exerce son métier à Issoire désormais. *«Je veux que mon cas serve d'exemple, que les victimes sachent qu'elles peuvent gagner leur procès»* conclut-il.